

Camps de préparation aux examens & ECR 8 2019

Conditions générales

1. CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement énonce les conditions générales d'inscription aux camps de préparation aux examens & ECR 8H du 15 au 18 avril 2019 ainsi que les droits et obligations des étudiants de FuturPlus Sàrl. L'étudiant et son responsable légal doivent prendre connaissance du présent règlement et s'y conformer.

2. MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement du module s'effectue d'avance via notre service de paiement en ligne ou dès réception de la facture. En cas de non-respect des modalités de paiement FuturPlus Sàrl se réserve le droit de refuser la participation au module de révision. Le montant reste dû.

3. ASSURANCES

Assurance maladie et accident :

Chaque élève doit fournir une copie de sa carte d'assurance maladie ainsi que de son assurance accident avant le début du camp.

Dans les limites de la loi, FuturPlus Sàrl se décharge de toute responsabilité en cas de non respect des prescriptions de sécurité ou des consignes données dans le cadre des cours, des appuis ou des activités de sport ou de loisirs

4. SANTÉ

Tout médicament préalablement annoncé dans le questionnaire initial doit être accompagné d'une autorisation écrite ainsi que de la posologie spécifique.

Toute allergie connue (alimentaire / piqûre d'insecte / autre) doit être impérativement signalée sur le questionnaire initial.

Les parents autorisent les organisateurs à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence pour le bien de leur enfant et seront contactés dans les plus brefs délais.

Les élèves doivent être bonne santé pour participer au camp. Toute modification de l'état de santé de votre enfant avant le début du camp doit être annoncée aux organisateurs.

5. VOL

FuturPlus n'est en aucun cas responsable de la disparition ou du vol d'un objet ou d'une somme d'argent durant le camp.

Les objets de valeurs sont à éviter pour des raisons évidentes de sécurité.

6. EXCLUSION

FuturPlus se réserve le droit d'exclure chaque élève qui ne respecterait pas le cadre de travail ou les consignes données par les enseignants et animateurs. La consommation de drogues et d'alcool est strictement interdite durant toute la durée du camp et donnera lieu à un renvoi immédiat aux frais du responsable légal. En cas d'exclusion, aucun remboursement, même partiel ne sera appliqué.

7. ACCOMPAGNEMENT

Les élèves qui rentrent en train avec les accompagnants de Futurplus seront libérés sur le quai de la gare de Lausanne à l'arrivée du train.

8. ANNULATION

En cas d'annulation (sans certificat médical) :

- À 10 jours, le 50% du montant total reste dû.*
- À 5 jours, le 70% du montant total reste dû.*
- En dessous de cette limite, l'entier du montant reste dû.*

Une fois le présent document complété, et les conditions générales validées, le participant est définitivement inscrit.

Les documents spécifiques (lieu et plan d'accès, heures de rendez-vous, matériel à prendre, etc.) seront envoyés dès réception du paiement.

FuturPlus, soutien scolaire et formation, se réserve le droit d'annuler le camp jusqu'au maximum une semaine (7 jours) avant le début de ce dernier en raison d'un manque de participants ou pour toute autre raison. FuturPlus informera chaque participant personnellement et lui proposera soit d'être remboursé intégralement, soit qu'il participe à des activités sportives et scolaires sur le site de Lausanne.